



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS
91 490 MILLY-LA-FORET**

**PROCES VERBAL
BUREAU SYNDICAL**

Séance du mardi 14 juin 2022 – Maison du Parc, Milly-la-Forêt

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze juin à dix-huit heures trente s'est déroulé à la Maison du Parc à Milly-la-Forêt, le Bureau syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué 3 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres en exercice 23

Nombre de membres présents ou représentés 15

COLLÈGE DE LA RÉGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Frédéric VALLETOUX (pouvoir), Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT (pouvoir) ;

Étaient excusés ou absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Jacques HULEUX ;

COLLÈGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT et Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Isabelle FROMAGE (pouvoir) et Anne-Élisabeth BOURGUIGNON ;

COLLÈGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Madame Isabelle GRANDIN et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT, Patrick POCHON, Parfait SOUNOUVOU et Philippe DOTHÉE ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Jean-Claude DELAUNE, Fabien ORIENT et Zine-Eddine M'JATI ;

PRÉSIDENTS ET RAPPORTEURS DE COMMISSIONS

Étaient présents : Mesdames Françoise CHANCELIER, et Messieurs Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER, Yves COZE, Patrick MAILLARD, Denis CELADON et Patrick De LUCA ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Clotilde CAMPAIN, Amélie FERLAY, Lydie THOMAS-CHEVALLIER, Marinette MESSIAS et Messieurs, Matthieu DELCAMBRE, Gilles CLUGNAC, Michel LEPAGE, Samuel HERBLOT, Fabien BIDAULT et Gérard TAPONAT ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Morgane DELEU ;

L'ÉQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE.

Convocation du BUREAU SYNDICAL du 03/06/22

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2022 (ANNEXE 1)
3. DELEGATION AU BUREAU SYNDICAL
4. FINANCES
 - a) Affectation du résultat 2021 du budget principal SMAG
 - b) Approbation du Budget supplémentaire SMAG 2022 (ANNEXE 2)
 - c) Affectation du résultat 2021 du budget annexe SPANC
 - d) Approbation du budget supplémentaire – SPANC 2022 (ANNEXE 3)
 - e) Affectation du résultat 2021 du budget principal « La Bobitaine »
 - f) Approbation du budget supplémentaire – « La Bobitaine » 2022 (ANNEXE 4)
 - g) Réforme du matériel du Parc (ANNEXE 5)
 - h) Modification de la régie de recettes SMAG pour la vente de l'ouvrage « Itinéraire gourmand »
5. INDIVIDUALISATIONS
6. CONVENTIONS
 - a) Avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les marchés publics (ANNEXE 6)
 - b) Avenant à la convention d'expérimentation d'un service mutualisé en faveur des économies d'énergie avec la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (CAPF) (ANNEXE 7)
 - c) Renouvellement de la convention de collaboration des 4 Parcs naturels régionaux d'Île-de-France pour la gestion d'un serveur et de logiciels partagés (ANNEXE 8)
7. EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DE LA VENTE DES POUSSINS DE RACE GATINAISE AUX ELEVEURS
8. SPANC PARC
 - a) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2021 (ANNEXE 9)
 - b) Approbation du guide technique des bonnes pratiques relatives à l'installation d'un assainissement non collectif (ANC) de moins de 20 Equivalent-Habitants (EH) (ANNEXE 10)
 - c) ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION n°2021-083 DU 14 DÉCEMBRE 2021 - Subvention en faveur de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANNEXE 11)
 - d) Individualisations SPANC
9. QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que, dans un souci de développement durable et d'économie, seules les annexes financières sont transmises par voie postale.

Les autres annexes sont intégrées au mail d'invitation sous forme de lien internet et consultables sur le site du Parc www.parc-gatinais-francais.fr rubrique « Espace élus & partenaires » ainsi qu'à la Maison du Parc.

BUREAU SYNDICAL

Accueil de Monsieur Éric JALON, Préfet de l'Essonne et de Monsieur Benoît KAPLAN, Sous-Préfet, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical d'ajouter 2points à l'ordre du jour :

4. FINANCES – i) Acquisition d'ouvrages

9. MOTION CONTRE LA MISE EN PLACE D'UN AXE DE VOLTIGE SUR LE TERRITOIRE DU PARC (ANNEXE 11)

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON est désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FÉVRIER 2022 (ANNEXE 1)

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 a été adopté à l'unanimité.

3. DELEGATION AU BUREAU SYNDICAL

Vu l'article 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français

Afin de soulager les ordres du jour des séances des Comités syndicaux et ainsi d'offrir un espace plus étendu aux échanges, il est proposé que le Comité syndical délègue au Bureau syndical une partie de ses attributions.

Lorsque le Comité donne délégation au bureau, ce dernier se réunit et délibère à la place du Comité, dans les mêmes conditions : convocation, présidence, quorum, majorités, contrôle de légalité...

Dans ce cas, le bureau intervient non pas comme un organe d'instruction mais bien avec un pouvoir de décision, en lieu et place du Comité (Articles L5211-6-1 et L5211-6-2 du CGCT).

Son champ d'intervention reste important, en dehors des sept domaines exclus par la loi :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président précise que par exemple, les nombreux dossiers d'individualisations présentés au Bureau allégeront le Comité syndical ainsi que les conventions ... Lors de chaque séance sera présenté un rapport ce qui permettra un gain de temps.

Madame GUILMAULT précise également que si le quorum n'est pas atteint au Bureau syndical, il y a toujours la possibilité de passer les points au Comité syndical.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver cette délégation au Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent cette délégation au Bureau syndical, à l'unanimité.

4. FINANCES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

1. Affectation du résultat 2021 du budget principal SMAG

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de 438 490.67 €, résultat lié au décalage des dépenses réalisées et des recettes encaissées. Sont imputés les résultats antérieurs reportés d'un montant bénéficiaire de 168 691,77 € ;
- un résultat excédentaire de fonctionnement ;

Il est proposé d'affecter dans la section investissement un complément en réserve d'un montant de 269 798,77 €.

Résultat de l'exercice	-438 490.67 €
Résultats antérieurs reportés	168 691.90 €
Solde d'exécution investissement n-1 <i>D001 (besoin financement)</i>	-269 798.77€
AFFECTATION	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	269 798.77 €
Report en section d'exploitation (R002)	2 362 401.24 €

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver l'affectation du résultat 2021 du budget principal SMAG.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent l'affectation du résultat 2021 du budget principal SMAG, à l'unanimité.

2. Approbation du Budget supplémentaire SMAG 2022 (ANNEXE 2)

VU le budget primitif voté lors de la séance du 14 décembre 2021 et l'affectation du résultat ;

En début d'année, les Départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne ont confirmé le montant de leur subvention pour le programme d'actions 2022.

A la demande de nos partenaires financiers de plus en plus d'actions sont inscrites en section d'investissement, ce qui implique l'augmentation des dépenses et recettes dans cette section.

Le budget supplémentaire 2022 est donc proposé comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges générales	742 500.00	
012 – Charges de personnel	218 500.00	
65 - charges de gestion courante (communes,)	1 195 951.24	
67 – charges exceptionnelles	5 000.00	
68 – dotations provisions	1 000.00	
042- Opérations ordre de transfert entre section	644 500.00	
002 – Excédent antérieur reporté		2 362 401.24
013- Atténuations de charges		87 050.00
70 - Produits services		10 000.00
74 – Subventions et dotations		86 000.00
75 – Autres produits de gestion		12 000.00
042- Opérations ordre de transfert entre section		250 000.00
TOTAL	2 807 451.24	2 807 451.24

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
001- Solde d'exécution négatif	269 798.77	
204- Subventions d'équipement versées	99 500.00	
21 – Immobilisations corporelles	425 000.00	
040- Opérations ordre de transfert entre section	250 000.00	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		269 798.77
10222 F.C.T.V.A.		130 000.00
280 Amortissements immobilisations incorporelles		7 000.00
2804-Amortissements subventions d'équipement versées		387 500.00
281 Amortissements immobilisations corporelles		250 000.00
TOTAL	1 044 298.77	1 044 298.77

Madame LASSAIGNE précise que le montant « fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée » (FCTVA) correspond à plusieurs années car le versement demandé de l'année dernière n'a pas été effectué. Le Parc recevra donc deux versements cette année.

Madame GUILMAULT précise que la M57 est une nouvelle nomenclature comptable qu'applique actuellement la Région Ile-de-France et qui doit s'étendre à l'ensemble des collectivités par rapport à une correspondance. Cette mise en place est sensée faciliter la gestion budgétaire à la fois pour l'autorisation de programmes, d'engagements (différence entre l'investissement et le fonctionnement) et les crédits de paiement par rapport à l'aspect consommation des financements. Elle devra permettre de mieux anticiper le budget en fonction de la taille de la collectivité.

Le Président précise que cette mise en place a également une incidence budgétaire sur le matériel inscrit dans l'inventaire. Il devra être passé en amont pour éviter une perte conséquente.

Le Président informe que le SMAG mettra en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 et propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de :

- approuver le budget supplémentaire 2022 – Budget principal SMAG,
- autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,
- autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical :

- approuvent le budget supplémentaire 2022 – Budget principal SMAG,
- autorisent le Président à solliciter les financements correspondants,
- autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant,

à l'unanimité.

3. Affectation du résultat 2021 du budget annexe SPANC

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de 26 473,97 € suite à l'acquisition d'un véhicule, ...
Sont imputés les résultats antérieurs reportés d'un montant bénéficiaire de 25 167,00 € ;
- un résultat excédentaire de fonctionnement ;

Il est proposé d'affecter dans la section investissement un complément en réserve d'un montant de 1 306,97 €.

Investissements	
Résultat de l'exercice	-26 473.97 €
Résultats antérieurs reportés	25 167.00 €
Solde d'exécution investissement n-1 <i>D001 (besoin financement)</i>	-1 306.97 €
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	83 507.91 €
Résultats antérieurs reportés	491 146.20 €
AFFECTATION	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	1 306.97 €
Report en section d'exploitation (R002)	573 347.14 €

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver l'affectation du résultat 2021 du budget annexe SPANC comme suit.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent l'affectation du résultat 2021 du budget annexe SPANC comme suit, à l'unanimité.

4. Approbation du budget annexe supplémentaire – SPANC 2022 (ANNEXE 3)

VU le budget primitif voté lors de la séance du 14 décembre 2021 ;

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC, constaté au compte administratif 2021, est un bénéfice de 83 507.91 €. Ce résultat s'explique par versement du solde des travaux des conventions de 2016 par l'Agence de l'eau Seine Normandie et par le Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 – Charges générales	1 55 700.00	
012 – Charges de personnel	53 140.00	
65 - Charges de gestion courante	10 000.00	
67 – Charges exceptionnelles (subventions aux particuliers et communes, ...)	355 457.14	
68- Dotations aux amortissements	1 000.00	
002 – Excédent antérieur reporté		573 347.14
70- Ventes produits et prestations		850.00
013- Atténuations de charges		100.00
75- Produits de gestion courante		1 000.00
TOTAL	575 297.14	575 297.14
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
001 – Solde d'exécution négatif	1 306.97	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1 306.97
TOTAL	1 306.97	1 306.97

Madame GUILMAULT précise que grâce à l'argent récupéré avec les redevances, il va y avoir un retour positif sur le territoire avec les particuliers et les collectivités qui se mettront aux normes pour préserver la qualité de l'eau.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver le budget supplémentaire 2022 – Budget annexe SPANC.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent le budget supplémentaire 2022 – Budget annexe SPANC, à l'unanimité.

5. Affectation du résultat 2021 du budget annexe « La Bobitaine »

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 21,44 euros suite à un décalage de versement de loyer de décembre 2021 à janvier 2022.

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-21.44 €
Report en section d'exploitation (D002)	21.44 €

Madame GUILMAULT annonce que La Poste réserverait la salle de La Bobitaine pour faire passer les permis de conduire et il s'engagerait sur 6 mois.

Madame LASSAIGNE précise que le montant de 21,44 € est juste un décalage de recette.

Monsieur MAGNIER affirme que c'est un bon démarrage et précise que La Bobitaine va être primée au prix de l'architecture le 22 juin où il sera le représentant pour le Parc.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver l'affectation du résultat 2021 du budget annexe « La Bobitaine ».

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent l'affectation du résultat 2021 du budget annexe « La Bobitaine », à l'unanimité.

6. Approbation du budget annexe supplémentaire – « La Bobitaine » 2022 (ANNEXE 4)

VU le budget primitif voté lors de la séance du 14 décembre 2021 ;

Considérant que l'activité de La Bobitaine a débuté le 15 novembre 2021 ;

En 2021, le compte administratif présente un résultat déficitaire d'exploitation d'un montant de 21.44 €. Il est proposé d'affecter 100 € de produits de gestion courante.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
002- résultat reporté	21.44	
011 – Charges générales	78.56	
75- Produits de gestion courante		100.00
TOTAL	100.00	100.00

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver le budget supplémentaire 2022 – Budget annexe « La Bobitaine ».

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent le budget supplémentaire 2022 – Budget annexe « La Bobitaine », à l'unanimité.

7. Réforme du matériel du Parc (ANNEXE 5)

Vu les délibérations de 2012-025 du 3/05/12, et de 2016-013 du 16/02/16,

Vu le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,

Le Président propose de sortir de l'actif les biens listés en Annexe 5. Au total, il s'agit de réformer pour un montant estimé à au moins 600 000 € de matériels et mobiliers qui ont été acquis et qui ne sont plus présents dans l'inventaire physique du Parc. Ce montant est élevé, en effet, les délibérations prises en 2012 et 2016 ont permis de sortir de l'actif un certain nombre de biens mais pas en intégralité. Ainsi, les biens non sortis précédemment sont repris dans l'annexe mais aussi les biens acquis depuis et ceux qui ne sont plus en état de fonctionner ou mis à disposition des communes et des particuliers,

Madame LASSAIGNE précise que la liste exhaustive se trouve en annexe et que le montant précis est de 586 316,56 €. On peut constater que ce n'est que du matériel ancien mis en hors service afin que la trésorerie puisse les sortir.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de l'autoriser à sortir de l'actif les biens listés en Annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical autorisent le Président à sortir de l'actif les biens listés en Annexe, à l'unanimité.

8. Modification de la régie de recettes SMAG pour la vente de l'ouvrage « Itinéraire gourmand »

Considérant l'acquisition de 165 exemplaires de l'ouvrage « Itinéraire Gourmand dans les PNR ». Le Parc souhaite le mettre en vente à la Maison du Parc ou lors d'évènements. Il sera également proposé à la vente dans les offices de Tourisme partenaires (Barbizon, Fontainebleau, Étampes, Melun, Milly-la-Forêt, Nemours...) ou encore dans d'autres points de vente tels que les boutiques de produits locaux, les points de vente de sites touristiques (conservatoire des plantes, ...).

Si l'ouvrage est vendu par le Parc (à la Maison du Parc ou lors d'évènements), il sera vendu au prix public de 22,00 € TTC.

Si des points relais (offices du tourisme, épicerie, sites touristiques, boutiques de produits locaux...) souhaitent vendre l'ouvrage :

- Le Parc leur cédera au prix unitaire de 17,00 € TTC,
- Le prix de vente conseillé sera de 22,00 € TTC.

En outre, cet ouvrage pourra aussi être offert sous forme de lots à gagner lors d'évènements organisés par le Parc.

Considérant la nature des recettes encaissées et afin de se mettre en conformité avec les règles de la comptabilité publique, il est proposé que la régie de recettes du Parc encaisse désormais les produits suivants :

- 7088 Autres produits d'activités annexes

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver cette modification et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent cette modification et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

9. Acquisition d'ouvrages

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU la délibération n°2021-030 portant acquisitions d'ouvrages présentation du cahier des charges des acquisitions d'ouvrages

- « Histoire postale de Milly-la-Forêt »

Écrit par Dominique Bidault et Éric Gachot, association Les Amis de Milly-en-Gâtinais (LAMGE)

L'histoire de La Poste, les bureaux de poste milliacois, les unités de mesure, les services postaux, les types de courriers, les oblitérations et les timbres à date de Milly, timbres à date et temporaire, flemme mécaniques, la Marianne de Cocteau, souvenir philatéliques...

Le livre paraîtra en septembre 2022 et une exposition sera faite à partir du livre.

Coût : 20 €

Proposition d'acquisition de maximum 43 exemplaires : 860 €

- « Jean de Montagu et la famille Malet de Graville »

Par l'association Dannemois se raconte

Le livre présente la vie de Jean de Montagu, arrière-grand-père de Louis Malet de Graville, qui va hériter des seigneuries de Marcoussis, de Malesherbes, et d'autres lieux.

Devenu seigneur de Milly, il est à l'origine de la construction de la halle, des réparations de l'église après la guerre de Cent Ans, la création de la maîtrise, etc.

Coût : 25 €

Proposition d'acquisition de maximum 43 exemplaires : 1075 €

- Auxe - Herbeauvilliers - Roncevaux – Buthiers : HISTOIRE ET HISTOIRES DE NOS VILLAGES"

Par l'association HISTOIRE, MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE BUTHIERS

Les histoires et l'histoire des villages du Gâtinais sud regroupées dans un ouvrage illustré.

Coût : 32 €

Proposition d'acquisition de maximum 43 exemplaires : 1 376 €

Le Président précise que désormais le Parc ne fait plus l'acquisition systématique de 80 exemplaires car un certain nombre de communes ne les prennent pas. Un sondage a été fait pour connaître le nombre exact d'exemplaires à acquérir.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver l'acquisition de ces ouvrages et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent l'acquisition de ces ouvrages et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

5. INDIVIDUALISATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu les avis favorables des commissions concernées ;

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de valider les demandes de subventions, d'approuver les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant :

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical valident les demandes de subventions, approuvent les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité :

Mesure	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Autres financements
7C Accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie	Commune de CHEVRAINVILLIERS Remplacement d'un luminaire au carrefour de la RD 98	4 997,28 €	3 337,20 €	70%	805,06 €	/	4 192,22 €
	Commune de D'HUISON-LONGUEVILLE Remplacement des menuiseries de la Salle du conseil	37 728,74 €	31 440,62 €	65%	6 000,00 €	oui	31 728,74 €
	Commune de MOIGNY-SUR-ECOLE Rénovation thermique de la Salle polyvalente	93 934,16 €	44 054,87 €	80%	30 000,00 €	oui	63 934,16 €
	Commune de PERTHES-EN-GATINAIS Isolation mairie et du bâtiment mitoyen	144 880,00 €	37 265,30 €	80%	29 812,24 €	/	115 067,76 €
7D Accompagner les acteurs privés pour une meilleure maîtrise de l'énergie	Particulier ACHERES-LA-FORET Isolation toiture, combles, plancher bas, Murs, installation VMC, Chauffe-eau Thermo', Pac Air/air, Poêle et Insert	116 288,40 €	33 279,00 €	60%	9 000,00 €	oui	107 288,40 €
	Particulier SAINT-FARCEAU-PONTHIERRY Installation d'un poêle à bois, d'une VMC Hygro A et isolation des rampants de toiture et du vide-sanitaire en fibre de bois	43 132,02 €	27 615,70 €	60%	9 000,00 €	oui	34 132,02 €
	Particulier LARCHANT Installation Ballon thermo, VMC hygro A, Isolation toiture, et isolation des murs par l'extérieur	78 770,11 €	41 070,00 €	60%	9 000,00 €	oui	69 770,11 €
	Particulier MOIGNY-SUR-ECOLE Installation d'un insert à bois et d'une VMC Hygro B	97 465,52 €	11 121,43 €	30%	3 336,43 €	/	94 129,09 €
	Particulier CHAILLY-EN-BIERE Changement fenêtres, installation d'un poêle et ballon thermodynamique couplé à une VMC hygroréglable	38 179,00 €	14 646,17 €	30%	4 393,85 €	/	33 785,15 €
	Particulier CELY-EN-BIERE Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés et du ballon électrique par un ballon thermodynamique	22 068,49 €	20 918,00 €	30%	6 000,00 €	oui	16 068,49 €
	Particulier PRUNAY-SUR-ESSONNE Installation d'un ballon thermodynamique, d'un poêle à granulés et d'une VMC Hygro A	12 000,45 €	10 436,45 €	30%	3 130,94 €	/	8 869,51 €
	Particulier MILLY-LA-FORET Installation d'un poêle à granulés et isolation des combles en ouate de cellulose	60 168,24 €	15 138,97 €	30%	4 541,69 €	/	55 626,55 €
	Particulier LE VAUDOUE Isolation des combles perdus, installation d'une VMC hygroréglable de type B et d'un ballon thermodynamique, d'un poêle à granulés	49 429,76 €	15 306,60 €	60%	7 591,98 €	/	41 837,78 €
	Particulier MILLY-LA-FORET Réalisation d'un béton de chanvre de 8 à 13 cm par l'extérieur	14 080,65 €	12 800,59 €	60%	7 680,35 €	/	6 400,30 €
	Particulier DANNEMOIS Installation d'un poêle à bois, d'une VMC Hygroréglable et isolation des murs par l'intérieur en laine de bois	96 299,58 €	20 445,00 €	60%	9 000,00 €	oui	87 299,58 €
	Particulier CHEVANNES Installation d'un ballon thermodynamique et isolation des combles perdus	26 832,32 €	7 546,78 €	30%	2 264,03 €	/	24 568,29 €
	Particulier PRINGY Installation d'un poêle à bois et d'un ballon thermodynamique	11 309,89 €	10 720,28 €	30%	3 216,08 €	/	8 093,81 €
	Particulier COURANCES Installation d'un poêle mixte granulés/bûches et isolation des combles perdus en ouate de cellulose	87 215,84 €	16 173,73 €	60%	7 925,40 €	/	79 290,44 €
	Particulier LE VAUDOUE Installation d'un poêle et isolation des rampants de toiture par l'extérieur	66 126,43 €	53 133,83 €	30%	6 000,00 €	oui	60 126,43 €
	Particulier JANVILLE-SUR-JUINE Réfection de toiture avec isolation et remplacement d'une fenêtre de toit, installation d'un insert bois, remplacement de la chaudière gaz	38 526,75 €	21 095,20 €	60%	9 000,00 €	oui	29 526,75 €
	Particulier RECLOSES Installation d'un poêle à bois, d'un insert, d'une VMC Hygroréglable et d'un programmeur de chauffage	17 206,33 €	16 173,73 €	30%	4 852,12 €	/	12 354,21 €

Mesure	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Autres financements
17C Incitons à la diversification et à la qualité de l'offre de logement	Particulier BOUTIGNY-SUR-ESSONNE						
	Installation d'un ballon thermodynamique et isolation des murs par l'extérieur en fibre de bois	43 506,64 €	27 010,00 €	70%	12 000,00 €	oui	31 506,64 €
	Particulier LA CHAPELLE-LA-REINE						
	Installation d'un ballon thermodynamique, d'une VMC hygroréglable et isolation des combles	23 507,91 €	7 686,53 €	40%	3 074,61 €	/	20 433,30 €
	Particulier LA FERTE-ALAIS						
	Installation d'un ballon thermodynamique et d'un poêle à granulés	33 821,75 €	8 631,67 €	40%	3 452,67 €	/	30 369,08 €
	Particulier SAINT MARTIN-EN-BIERE						
	Installation d'un poêle à granulés, d'une VMC Hygroréglable et isolation des combles	14 218,17 €	8 854,00 €	40%	3 541,60 €	/	10 676,57 €
	Particulier MONDEVILLE						
	Installation d'une chaudière mixte granulés/bûches et d'une VMC Hygroréglable A	47 972,72 €	22 297,50 €	40%	8 000,00 €	oui	39 972,72 €
	Particulier ACHERES-LA-FORET						
	Installation d'un poêle à granulés, d'une VMC Hygro A, d'un ballon thermodynamique et isolation des murs en BioFib Trio	56 356,10 €	23 170,22 €	70%	12 000,00 €	oui	44 356,10 €
	Particulier CERNY						
	Installation d'une vmc double flux et isolation des rampants de toiture et d'un pignon en biosourcé	30 077,51 €	20 835,79 €	70%	12 000,00 €	oui	18 077,51 €
	Particulier BUNO-BONNEVAUX						
	Installation d'une chaudière à granulés et d'une VMC Double-Flux	57 085,56 €	25 093,01 €	40%	8 000,00 €	oui	49 085,56 €
	Particulier JANVILLE-SUR-JUINE						
	Isolation par l'extérieur en fibre de bois et installation d'une VMC Hygroréglable B	56 012,74 €	22 497,53 €	70%	12 000,00 €	oui	44 012,74 €
	Particulier VILLIERS-SOUS-GREZ						
	Installation d'un poêle à granulés, d'un ballon thermodynamique et d'une VMC Hygroréglable B	21 246,20 €	12 719,21 €	40%	5 087,68 €	/	16 158,52 €
	Particulier MONDEVILLE						
	Installation d'un insert et d'un ballon thermodynamique	48 498,61 €	12 279,49 €	40%	4 911,80 €	/	43 586,81 €
	Particulier MILLY-LA-FORET						
	Installation d'un poêle à granulés, d'une VMC Hygroréglable B et isolation des rampants de toiture en laine de chanvre/lin/coton	31 624,52 €	21 364,09 €	70%	12 000,00 €	oui	19 624,52 €
	Particulier MILLY-LA-FORET						
	Remplacement des fenêtres et volets en chêne, installation d'un poêle à granulés et d'une VMC Hygroréglable	51 352,99 €	30 655,21 €	70%	12 000,00 €	oui	39 352,99 €
	Particulier MILLY-LA-FORET						
	Installation d'un poêle à granulés et isolation de l'étage en laine de chanvre/lin/coton	46 209,35 €	24 561,94 €	70%	12 000,00 €	oui	34 209,35 €
	Particulier BOURAY-SUR-JUINE						
	Installation d'un poêle à granulés, isolation de toiture en fibre de bois, VMC hygro réglable	41 715,98 €	17 748,26 €	70%	11 099,30 €	/	30 616,68 €
Particulier BOUTIGNY-SUR-ESSONNE							
Installation d'un ballon thermodynamique, d'une VMC Hygroréglable A et isolation de l'étage en laine de chanvre/lin/coton	33 236,53 €	31 503,82 €	40%	8 000,00 €	oui	25 236,53 €	
Particulier MAISSE							
Installation d'un poêle à bois et d'une VMC Hygroréglable A	28 214,47 €	6 223,71 €	40%	2 489,48 €	/	25 724,99 €	
Particulier JANVILLE-SUR-JUINE							
Installation d'un poêle à bûches, installation d'une VMC hygroréglable de type A	10 405,67 €	6 212,79 €	40%	2 485,12 €	/	7 920,55 €	
Particulier BOISSY-LE-CUITTE							
Isolation par l'extérieur en fibre de bois, installation d'un poêle à granulés et d'un ballon thermodynamique	52 603,57 €	32 952,50 €	70%	12 000,00 €	oui	40 603,57 €	
Particulier CHEVANNES							
Installation d'un poêle à bois et isolation des combles perdus	23 690,34 €	8 223,00 €	70%	5 756,10 €	/	17 934,24 €	
Particulier BOUTIGNY-SUR-ESSONNE							
Installation d'un ballon thermodynamique et d'un poêle à granulés	22 347,80 €	9 969,55 €	40%	3 987,82 €	/	18 359,98 €	
Particulier SAINT SAUVEUR-SUR-ECOLE							
Isolation sol en liège, isolation des murs en fibre de bois, installation d'un poêle à bûches, remplacement de fenêtres en chêne, VMC hygro B, isolation toiture en fibre de bois	94 626,11 €	40 674,53 €	70%	12 000,00 €	oui	82 626,11 €	
Particulier RECLOSES							
Installation d'un ballon thermodynamique, d'une VMC hygroréglable de type B et isolation de la toiture	57 274,48 €	28 435,00 €	70%	12 000,00 €	oui	45 274,48 €	
Particulier VIDELLES							
Installation d'un ballon thermodynamique et d'une chaudière à granulés avec silo	22 785,27 €	21 597,40 €	40%	8 000,00 €	oui	14 785,27 €	

9B Restaurer le patrimoine immobilier identitaire	Commune de BARBIZON Restauration d'un mur de clôture	35 087,46 €	29 239,55 €	70%	15 000,00 €	oui	20 087,46 €
	Particulier de BOUVILLE Restauration d'une grange	56 279,19 €	51 162,90 €	30%	6 000,00 €	oui	50 279,19 €
	Particulier de MONDEVILLE Restauration des charpentes de plusieurs granges	29 590,00 €	26 900,00 €	30%	6 000,00 €	oui	23 590,00 €
11A Restaurer le patrimoine mobilier et les sources historiques identitaire	Commune de LARCHANT Achat de trois armoires ignifugées	12 488,40 €	10 407,00 €	75%	7 000,00 €	oui	5 488,40 €
	Association Concerts du Pays de Bière de Perthes-en-Gâtinais Concert du Pays de Bière	67 300,00 €	15 254,29 €	50%	2 043,38 €	/	65 256,62 €
12A Développer la vie culturelle du territoire	Association Office de tourisme de Milly-la-Forêt & 2 Vallées Festival " 2 Vallées Festival "	2 270,00 €	1 800,00 €	50%	900,00 €	/	1 370,00 €
	Association Event'Essonne de Tousson Festival de la nuit verte	17 302,00 €	7 900,00 €	50%	2 500,00 €	oui	14 802,00 €
	Association Syndicat d'initiative de Recloses Concert Misatango par la chorale "A travers chants"	2 100,00 €	2 100,00 €	50%	1 050,00 €		1 050,00 €
	Commune de TOUSSON Etude de conception paysagère pour la végétalisation de la rue de la mairie	1 227,60 €	1 023,00 €	75%	767,25 €	/	460,35 €
18A Accompagnement des entreprises artisanales et commerciales	Atelier GB d'ONCY-SUR-ECOLE Création d'un atelier d'artisan sellier harnacheur	14 514,10 €	12 355,03 €	40%	4 942,01 €	/	9 572,09 €
	Le Pain des deux Vallées de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE Acquisition de matériels de boulangerie	24 296,40 €	20 247,00 €	40%	8 098,80 €	/	16 197,60 €
	Les P'tites Coquettes de TOUSSON Rénovation de la devanture d'une maison de ville en local commercial pour l'installation d'un institut de beauté	13 223,56 €	10 987,97 €	40%	4 395,19 €	/	8 828,37 €
21C Développement de l'hébergement rural	Madame THIROT du VAUDOUE Equipeement de gîtes ruraux	73 815,00 €	31 108,65 €	80%	13 000,00 €	oui	60 815,00 €
	Centre de loisirs d'été de l'île régionale de loisirs, Buthiers Balades contées musicales de Buthiers (Protégeons la forêt)	2 532,00 €	2 532,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui	32,00 €
24A Accompagner les initiatives pédagogiques	École Jean Cocteau, Milly-la-Forêt Du citoyen à l'éco-citoyen	1 027,00 €	1 027,00 €	Pas de taux	1 027,00 €	oui	- €
	TOTAL	2 458 083,66 €	1 158 960,59 €		445 659,98 €		

Chiffres gaz à effet de serre (GES) et gain énergétique :

Pour le hors PIG (7D)

	Consommation d'énergie kWhep/m².an	Emission de GES kgeq CO2/m².an
Avant travaux	4023	390
Après travaux	1407	95
Gain	2616	295
Gain (%)	65,03 %	75,7%

Annule et remplace l'individualisation votée le 14 décembre 2021

Pour le PIG (17C) :

	Consommation d'énergie kWhep/m².an	Emission de GES kgeq CO2/m².an
Avant travaux	11 025	1902
Après travaux	4677	334
Gain	6348	1568
Gain (%)	57,57%	82,44%

Mesure	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Financiers	Autres financements
24A Accompagner les initiatives pédagogiques	École Jean Cocteau, Milly-la-Forêt Présentation du métier d'art de maître verrier	1 491,96 €	1 491,96 €	Pas de taux	1 491,96 €	oui	2018 M25 CRIF 2019 M24 CRIF 2020 M24 CRIF	0,00 €

6. CONVENTIONS

VU l'avis favorable des commissions concernées ;

1. Renouvellement de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les marchés publics (ANNEXE 6)

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le CGCT ;

Le CIG propose une mission de conseil en contrats publics afin d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans la rédaction de leurs marchés publics. Cette mission est déclenchée, sur demande du Parc, et consiste en la mise à disposition d'un agent.

La convention actuelle arrive à terme au 8 octobre prochain, il est nécessaire de la renouveler.

Le tarif horaire est fixé à 67,00 €/heure.

La prestation d'accompagnement ne donnera lieu à facturation que si le Parc fait appel aux services du CIG, et nécessite la signature d'une convention d'une durée de 3 ans.

Monsieur CROSNIER demande si cette prestation est uniquement destinée au Parc et pas aux communes.

Madame GUILMAULT le confirme et précise que le CIG répond également aux questions en cas de besoin. On les sollicite pour des marchés à partir de 40 000 €.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de l'autoriser à signer la convention avec le CIG.

2. Avenant à la convention d'expérimentation d'un service mutualisé en faveur des économies d'énergie avec la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (CAPF) (ANNEXE 7)

Vu la délibération n°2019-059 du 10 décembre 2019 portant « Expérimentation d'un service mutualisé en faveur des économies d'énergie avec la CAPF (...) » ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2022, les actes métiers de conseil de premier niveau (A1) et de conseil personnalisé (A2) sont rémunérés au forfait à l'habitant ;

Sensible aux questions de la rénovation énergétique et fort des résultats obtenus en 2021, la CAPF souhaite augmenter le nombre d'actes à réaliser dans le cadre du SARE et mettre l'accent sur la communication et l'animation, pour les années 2022 et 2023. De ce fait, sa participation financière est revue à la hausse, passant de 30 000 euros à 48 452 euros par an. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver cet avenant à la convention SARE de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

3. Renouvellement de la convention de collaboration des 4 Parcs naturels régionaux d'Île-de-France pour la gestion d'un serveur et de logiciels partagés (ANNEXE 8)

Afin de mutualiser les moyens financiers et humains sur des projets communs aux 4 Parcs naturels régionaux d'Île-de-France, un serveur web mutualisé a été mis en place en 2016, hébergeant plusieurs outils : inventaire du patrimoine bâti, itinéraires de randonnées (Geotrek), publication de métadonnées, diverses bases de données géographiques et statistiques...

En plus de la mutualisation des coûts, cette opération permet de mettre en commun les compétences spécifiques des géomaticiens des Parcs d'Île-de-France.

La convention actuelle arrive à caducité, il est nécessaire de la renouveler.

Le montant total de la participation à la charge du Parc naturel régional du Gâtinais français est estimé à 5 479,87 € TTC par an jusqu'en 2026.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent cette convention, à l'unanimité.

7. EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DE LA VENTE DES POUSSINS DE RACE GATINAISE AUX ELEVEURS

Vu l'avis favorable de la commission concernée ;

Le Parc porte un programme de conservation et d'amélioration de la race avicole Gâtinaise. Un marché public a pour cela été conclu avec le Centre de sélection Béchanne, qui assure la maîtrise et la sélection génétique d'un cheptel stable de volailles reproductrices.

Les éleveurs de volailles peuvent commander au Parc des poussins Gâtinais, qui leur sont refacturés à des tarifs différenciés selon si ces éleveurs sont franciliens et appartiennent ou non au groupe de travail sur la préservation de la race avicole Gâtinaise, selon la délibération n°2020-058 du 15 décembre 2020.

L'augmentation des coûts de production des poussins (aliment, gaz, électricité, charges sociales, carburant...), et donc des tarifs appliqués par le Centre de sélection Béchanne implique d'augmenter les tarifs de poussins Gâtinais pour les éleveurs.

Pour les poussins commandés à partir du 1er juillet 2022, il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants :

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/07/22
Tarifs de base	2,27 €	2,80 €
Tarifs « Groupe de travail »	1,20 €	1,40 €

Dans les tarifs, sont inclus le coût de production du poussin, les vaccins et les cartons de transport. Les frais de transport sont à ajouter.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent cette proposition, à l'unanimité.

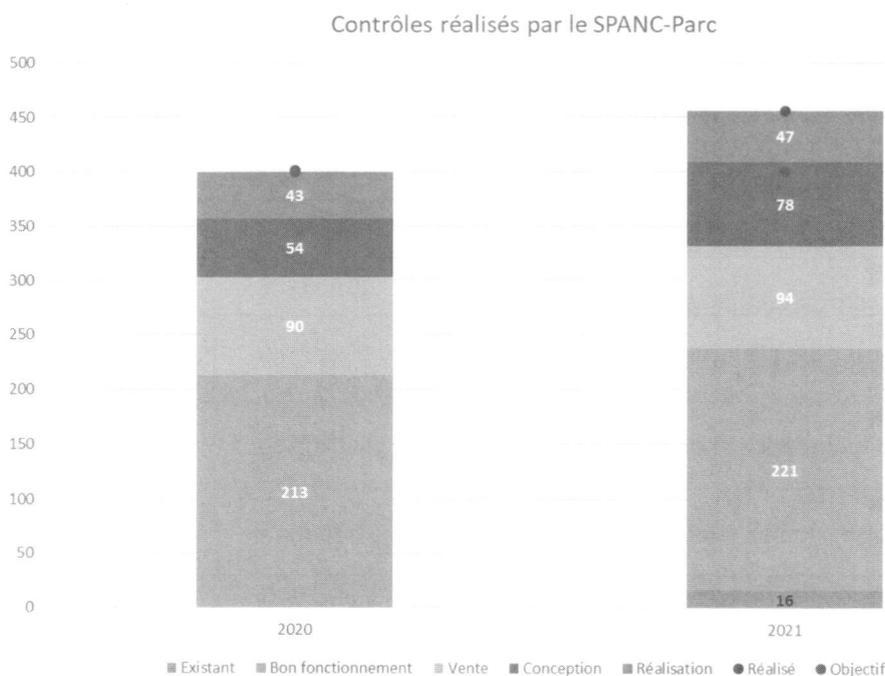
8. SPANC PARC

a) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2021 (ANNEXE 9)

Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 31 mai 2022 ;

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service SPANC Parc qui récapitule, annuellement, le fonctionnement du service (missions du service, tarifs des prestations), ses réalisations (nombre de contrôles effectués, évolution du taux de conformité) et l'état de son budget (dépenses et recettes) ;

34,3% des installations d'assainissement non collectifs du territoire sont conformes, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 2021.



Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2021, à l'unanimité.

b) Subvention en faveur de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION n°2021-083 DU 14 DÉCEMBRE 2021 (ANNEXE 10)

Vu la délibération n°2021-083 DU 14 décembre 2021 portant subvention en faveur de la réhabilitation

des installations d'assainissement non collectif ;
Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 22 novembre 2021 ;
Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 31 mai 2022 ;

Fort des enjeux de préservation de la qualité de ressource en eau, de la limitation des pollutions diffuses et du budget généré par la mise en place des pénalités pour refus de réhabilitation depuis 2017, le GT SPANC propose une nouvelle subvention auprès des particuliers souhaitant mettre en conformité leur installation d'assainissement non collectif.

Le GT SPANC propose d'accorder, par installation, une subvention maximum de :

- o 4 000 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence est supérieur au plafond de l'ANAH « ménages aux ressources modestes »
- o 6 000 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond de l'ANAH « ménages aux ressources modestes » mais supérieur au plafond de l'ANAH « ménages aux ressources très modestes » et pour les Communes, sous réserve qu'elles ne bénéficient pas d'aides de contrat rural pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif.
- o 7 000 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond de l'ANAH « ménages aux ressources très modestes ».

Les différents cas ainsi que les critères et modalités d'attribution sont inscrits dans l'annexe jointe.

Monsieur MAGNIER demande si le montant d'une installation peut atteindre 20 000€.

Madame GUILMAULT précise qu'il se situe entre 10 et 20 000 €.

Le Président propose aux membres du Bureau du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de valider le principe de cette subvention, le montant de subvention accordée les critères et modalités d'attribution et d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical valident le principe de cette subvention, le montant de subvention accordée les critères et modalités d'attribution et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.

c) Individualisations SPANC

Objet et bénéficiaire de la subvention	Coût total du projet	Montant maximum de la subvention
Particulier d'AMPONVILLE Installation d'une fosse toutes eaux et d'un filtre à sable	14 789,45 €	4 000,00 €
Particulier d'ORMESSON Installation d'un filtre compact et de tranchées d'épandage	18 883,10 €	4 000,00 €
Particulier d'ORMESSON Installation d'un filtre compact et d'un puits d'infiltration	20 200,62€	4 000,00 €
Particulier d'ORMESSON Installation d'une fosse toutes eaux et de tranchées d'épandage	15 667,25 €	6 000,00 €
Particulier d'ORMESSON Installation d'une fosse toutes eaux et de tranchées d'épandage	14 043,32 €	6 000,00 €
Particulier d'ORMESSON Installation d'une fosse toutes eaux et de tranchées d'épandage	12 708,14 €	7 000,00 €
Particulier d'ORMESSON Installation d'une fosse toutes eaux et d'un filtre à sable	14 538,81 €	6 000,00 €
Particulier d'AMPONVILLE Installation d'un filtre compact avec rejet au réseau EP	23 086,97 €	4 000,00 €
Particulier de FROMONT Installation d'un filtre compact et d'un puits d'infiltration	12 144,81 €	6 000,00 €
Particulier d'ACHERES-LA-FORET Installation d'une filière agréée avec rejet au réseau EP	10 890,00 €	6 000,00 €
Particulier de BOISSY-AUX-CAILLES Installation d'une fosse toutes eaux et de tranchées d'épandage	11 297,00 €	6 000,00 €
TOTAL	156 104,66 €	50 000,00 €

Madame GUILMAULT précise qu'il manque un dossier d'un particulier de Chatenoy avec un maximum de 7 000 €.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais

français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin de valider les demandes de subventions et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical valident les demandes de subventions et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

9. ADDITIF 2 - MOTION CONTRE LA MISE EN PLACE D'UN AXE DE VOLTIGE SUR LE TERRITOIRE DU PARC (ANNEXE 11)

VU les statuts du Syndicat ;

VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

VU les motions antérieures prises par le Parc contre les couloirs aériens ;

Afin d'étudier la compatibilité d'un axe de voltige avec l'environnement à proximité de l'aérodrome de Cerny, la Direction générale de l'aviation civile du Ministère chargé des transports souhaite mettre en place cette activité à titre expérimental avant d'envisager une éventuelle pérennisation.

L'expérimentation prendra place du 06 juin 2022 au 30 novembre 2022.

Le choix des limites de cette zone a fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer que les avions n'évolueront pas au-dessus de zones habitées.

Afin de préserver la qualité de vie des habitants, il est proposé de présenter une motion s'opposant à l'expérimentation et la pérennisation de vol d'avions de voltige.

Madame GUILMAULT précise que le Parc a, pour l'instant, été interpellé par le maire de Moigny-sur-Ecole suite à la réception d'un courrier de la DGAC.

Monsieur CROSNIER demande si c'est un axe existant ou pour en remplacer un autre.

Madame GUILMAULT indique que le Parc n'a pas d'autres informations.

Monsieur MAGNIER précise que c'est un axe déjà existant mais que c'est un problème de fréquentation, de réglementation.

Le Président précise qu'il faudra signaler que cela pourrait créer une incidence à l'aérodrome de Buno-Bonnevaux avec les planeurs.

Madame GUILMAULT précise que l'ACNUSA est en train d'insister de nouveau sur la problématique des nuisances aériennes car il n'y a pas de réelles sanctions prises comme des pénalités.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 28 juin 2022 afin d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical approuvent cette motion, à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ En séance du Comité syndical du 28 juin 2022 :

- Signature de la convention d'adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) par les Communes de Boissise-le-Roi, Boutigny-sur-Essonne, Chailly-en-Bière, Champcueil, La-Chapelle-la-Reine, Perthes-en-Gâtinais, ...
- Élection d'un représentant du Conseil départemental de l'Essonne au Bureau syndical
- Désignation des représentants des EPCI au Groupe de travail urbanisme
- Instant « Révision de la Charte » : présentation des actions phares des 10 dernières années
- Instant Rézo Pouce présenté par Rémi D'HEROUILLE et Cassandre LAFONT.
Si vous êtes intéressés pour organiser un baptême de stop dans votre commune, vous pouvez dès maintenant prendre contact avec le Parc à cette adresse :
r.d'herouville@parc-gatinais-francais.fr
- Remise des attestations :
 - o aux Boutiques gâtinaises : un réseau de points de vente en devenir ! :
 - CocoBioVidellois, à Videlles
 - La Ferme de Moigny, à Moigny-sur-Ecole
 - La Ferme des Moènes, à Ury
 - Aux Champs Soisy, à Champcueil
 - La Ferme Chaillotine, à Chailly-en-Bière.

- aux nouveaux bénéficiaires Valeurs Parc :
 - Aux Champs Soisy, arboriculteurs et maraichers à Champcueil
 - La Ferme du Fourchet, éleveur de volailles, à Maisse.
- aux entreprises du Réseau des Ambassadeurs Éco-Rénovation du Parc :
 - PENEUX SARL à Gironville-sur-Essonne,
 - ALPHA COMBLES à La Ferté-Alais,
 - WEISROCK CONSTRUCTION BOIS à Milly-la-Forêt.

Le Parc les remercie de s'engager pour une rénovation énergétique performante et respectueuse du patrimoine bâti et de l'environnement.

Sont d'ores et déjà signataires de la démarche en tant que partenaires :

- DDT de Seine-et-Marne,
- Fédération Française du Bâtiment de l'Essonne.

➤ **Avis favorable du Préfet de Région sur le périmètre d'étude pour la Charte 2026-2041**

Le Préfet de Région a envoyé, par courrier du 2 juin 2022, son avis sur le périmètre d'étude de la future Charte 2026-2041. Pour rappel, ce périmètre est composé des 70 Communes actuelles du Parc et de 15 Communes d'extension (dont Itteville, actuelle Commune associée). Le Préfet a émis un avis favorable au renouvellement du classement du Parc sur ce périmètre, accompagné de recommandations. Au terme de la révision de la Charte, les 85 Communes du périmètre d'études pourront, par délibération, adhérer à la future Charte 2026-204.



N.B. Le périmètre proposé comporte l'intégralité des Communes concernées. Dans certains cas et si cela se justifie, les Communes peuvent adhérer partiellement au Parc.

➤ **Rappel des règles pour l'emprunt des barnums du Parc**

Toutes les demandes d'emprunt à partir de ce jour seront réservées aux Mairies adhérentes au Parc et aux membres des réseaux du Parc (ambassadeurs et marqués Parc) sous réserve du respect des règles suivantes :

- Le jour de l'enlèvement et le jour de retour, l'emprunteur s'engage à venir au moins à 2 personnes pour le port des barnums (prévoir 4 poids de 20 kg par barnum et le poids de l'ossature), l'agent du Parc n'étant pas habilité à porter le matériel,
- L'emprunteur récupère le matériel sur le site de GATICHANVRE ILE DE France 45 rue de l'Essonne 91720 Prunay-sur-Essonne et le restitue au même lieu dans le même état.

- Les utilisateurs dudit matériel s'engagent à respecter les modalités de mise à disposition, et de sécurité,
- L'emprunteur s'engage à respecter la charte du Parc,
- L'emprunteur s'engage à ne pas louer les barnums,
- L'emprunteur respecte les consignes de montage indiquées dans la fiche technique fournie par le fabricant. (Plan armature + notice de montage),
- En cas de dégradation, l'emprunteur rembourse au Parc le montant du prix de l'acquisition, soit 1100€ par barnum,
- L'emprunteur fait apparaître sur ses outils d'information et de communication la mention suivante : « Matériel prêté par le Parc naturel régional du Gâtinais français », complétée par le logo du Parc,
- Le Parc a fait le nécessaire auprès de sa Compagnie d'Assurances pour assurer les dommages que ce matériel pourrait causer ou subir. Cependant, l'emprunteur est tenu de déclarer la mise à disposition de ce matériel auprès de leur propre assureur.

➤ **Escalade de bloc durable**

Le Parc prête l'exposition de bloc durable à toute commune intéressée. Prendre contact auprès de Cassandra Lafont à l'adresse suivante : c.lafont@parc-gatinais-francais.fr

AGENDA : Les rendez-vous du Parc

- 11 et 12 juin 2022 : Village du Parc à Tousson
- 25 et 26 juin 2022 : Nuit des forêts – Découverte de la filière bois à Perthes en Gâtinais
- 25 septembre 2022 : Grand pique-nique à Chamarande

Attention, ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées :

Mardi 28 juin 2022 : Comité syndical à 19h00 à Barbizon, Espace culturel Marc Jacquet,

Mardi 27 septembre 2022 : Bureau syndical à 18h00 à la Maison du Parc,

Mardi 11 octobre 2022 : Comité syndical à 19h00 lieu à définir,

Mardi 29 novembre 2022 : Bureau syndical à 18h00 à la Maison du Parc,

Mardi 13 décembre 2022 : Comité syndical à 19h00 lieu à définir.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance
Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON



Le Président
Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



Tout sur le Parc
<http://www.parc-gatinais-francais.fr/>
Le Parc du Gâtinais sur Facebook